des Belges y assistait ainsi que le chancelier de l'empire, prince de Hohenlohe, l'ambassadeur d'Angleterre, sir Lascelles, les membres de l'ambassade, l'ambassadeur d'Allemagne à Rome, M. de Buelow, et., etc.

L'empereur a porté un toast d'abord au roi des Belges et lui a annoncé qu'il le nommait amiral à la suite de la marine allemande. Puis il a bu à la santé de la reine Victoria en poussant trois hourrahs.

Pendant le dîner, des salves ont été tirées par la flotte de guerre.

La presse anglaise

Londres, 28 juin. — Le *Daily Telegraph* dit que la cérémonie du jubilé a prouvé trois choses : l'attachement du peuple anglais à la reine, l'unité absolue de l'empire britannique et enfin que l'Angleterre est capable de se défendre contre toute attaque du dehors.

Le *Standard* dit que l'Angleterre doit rester maîtresse sur mer, mais qu'elle ne doit menacer personne. Il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, que la devise de la marine anglaise est « Défense, non défi. »

Le *Times* dit de son côté : « Le maintien de notre suprématie sur mer est d'une rigoureuse nécessité. La démonstration de Spithead ne doit pas être considérée comme un spectacle fait pour plaire aux yeux ou pour flatter la vanité nationale, mais comme une prise de possession pour toujours. «

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 28 juin.

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Peu de monde dans la salle. MM. Barthou et Goblet ont un fort long entretien.

LA BANQUE DE FRANCE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le privilège de la Banque de France.

M. Siegfried, sur l'article 2 défend un amendement tendant à appliquer les sommes versées par la Banque aux établissements de crédit agricole et à l'encouragement des maisons françaises à l'étranger.

L'amendement est repoussé, ainsi qu'un amendement de M. l'abbé Lemire, tendant à employer les sommes en question à indemniser les propriétaires d'animaux abattus par mesure sanitaire, et à compléter l'organisation du service des épizooties.

Par 359 voix contre 152, la Chambre rejette un article additionnel de M. Ernest Roche, tendant à ce que la Banque soit tenue de prêter son crédit aux syndicats ouvriers et aux groupements corporatifs.

Un amendement de M. Dejeante, tendant à ce que la Banque fasse des avances aux Monts-de-Piété, subit le même sort.

M. Jourdan (Var) défend un amendement admettant à l'assemblée générale de la Banque les porteurs de trente actions.

M. Pelletan défend un amendement analogue, fixant le chiffre des actions à vingt.

Il ne faut pas, dit-il, que la Banque soit livrée à quelques familles, qui représentent la puissance internationale de la haute finance, et qui ne songent qu'à leur intérêt. (Vifs appl. à gauche).

Les amendements de MM. Pelletan et Jourdan sont repoussés ainsi que l'amendement de M. Mesureur demandant que la Banque accepte du papier à six mois sur l'étranger dans certaines conditions.

M. Dutreix, sur l'article 3, propose une nouvelle rédaction portant que depuis le 1er janvier 1898, la Banque versera chaque année une somme égale à la moitié des bénéfices nets. Cette rédaction, combattue M.Cochery, est repoussée.

LE PANAMA

M. Castelain, avait déposé une motion tendant à décider que la commission d'enquête sur la Panama,qui sera nommée demain,ne comprendra aucun membre des commissions précédentes, et des précédents cabinets. (Exclamations.)

Je retire ma proposition (nouveaux bruits) convaincu que la Chambre tiendra compte des sentiments qui me l'ont dictée.

M. Dutreix. — Quel mode de scrutin adoptons-nous ?

M. Brisson. — La Chambre le décidera demain.

INTERPELLATION

M. Brisson. — J'ai reçu de M. de Montfort une demande d'interpellation sur le fonctionnement des hôpitaux mixtes dans les villes de garnison.

La discussion en est fixée après celles inscrites à l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 heures 30 Séance demain.

SÉNAT

Séance du lundi 28 juin 1897

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 3 h. 05.

Le Sénat adopte, en deuxième délibération, la proposition de loi relative à la mention de la célébration du mariage en marge de l'acte de naissance des époux.

Il adopte également le projet portant approbation du règlement et des tarifs arrêtés par la conférence télégraphique internationale de Budapest.

M. Morel dépose le rapport sur les crédits supplémentaires votés par la Chambre et parmi lesquels se trouvent ceux relatifs à la cérémonie funèbre de Notre-Dame.

On remarque la longue conversation que MM. Bérenger et Le Provost de Launay ont successivement avec le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur, présents à la séance.

Le Sénat adopte enfin le projet relatif aux relations télégraphiques entre la France et la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et la Russie et s'ajourne à demain.

La séance est levée à 3 heures 55.

NOUVELLES DU JOUR

La réforme fiscale

Paris, 28 juin. — La commission du budget s'est occupée de la réforme fiscale en ce qui concerne l'impôt des portes et fenêtre et la contribution mobilière.

Ces deux impôts, si les résolutions de la commission sont adoptées par la Chambre,disparaîtraient du système de nos impôts directs. Ils seront remplacés par une taxe nouvelle sur l'ensemble des facultés des contribuables, taxe qui prendra le nom d'impôt complémentaire.

L'impôt reposera sur des signes extérieurs, tenant compte du loyer,du nombre de domestiques et du nombre d'enfants.

Une enquête sur la vachalcade

Paris, 28 juin. — On lit dans le *Courier du Soir*, à propos de l'enquête promise relativement à la vachalcade :

« Nous croyons que l'enquête aboutira à la constatation d'un fait délictueux qu'il est difficile d'excuser, même sous le couvert d'une reproduction artistique,disons plutôt d'une exhibition.»

Les poursuites contre M. Clovis Hugues

Paris, 28 juin. — Le libellé de la demande en autorisation de poursuite, déposée par M. Saint-Martin contre M. Clovis Hugues, vient d'être distribué aux députés.

Dans ce document M. Saint-Martin cite d'abord deux extraits de la *Libre Parole* et du *Matin*, extraits reproduisant les accusations graves portées contre M. Saint-Martin par M. Clovis Hugues.

« L'exceptionnelle et douloureuse portée des propos dirigés contre mon honneur, dit M. Saint-Martin, ne saurait faire doute pour tout homme de cœur. »

A l'appui de son innocence, M. Saint-Martin fait suivre sa demande de quatre pièces justificatives des imputations portées contre lui en ce qui concerne le détournement des frais d'une plaidoirie de M. Floquet.

« Ces pièces émanent du fils de M. Larnette, condamné pour délit politique et pour lequel M. Floquet était venu plaider à Avignon, qui déclare que son père n'a jamais eu de doute sur l'honorabilité de M. Saint-Martin; de deux anciens employés de la maison Larnette qui déclarent l'un et l'autre que les 500 francs de la plaidoirie de M. Floquet ont été remis à Avignon à une personne qui était chargée de les faire parvenir à M. Floquet et qui n'était pas M. Saint-Martin, enfin d'un M. Estaery, architecte à Cavaillon, qui confirme les dires des précédentes attestations. »

M. Saint-Martin espère que les témoignages probants qu'il produit détermineront la Chambre à lui fournir les moyens de mettre M. Clovis Hugues en demeure de prouver la vérité de ses imputations.

Les nouvelles couches

Paris, 28 juin. — Des agents de la sûreté ont surpris place de la République deux enfants, une petite fille de douze ans et son jeune frère de dix ans, au moment ou ils étaient en train d'alléger une dame de son portemonnaie contenant 75 fr.

Au moment de leur arrestation, les deux précoces voleurs ont ameuté la foule contre les agents: ces derniers ont été très malmenés et l'un d'eux a été blessé assez grièvement.

Tentative de suicide d'une jeune fille à Paris

Paris, 28 juin. — Grand émoi aujourd'hui, à midi, rue de la Paix. Une jeune fille, Mlle Lévy, fille d'un grand négociant, a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver dans la poitrine.

Le motif de cet acte de désespoir : un gros chagrin intime. L'état de la blessée est grave.

Un ouragan dans le Cher

Bourges, 28 juin. — Un terrible ouragan a saccagé une partie du département du Cher entre St-Florent, Bourges et Vierzon. C'est à Charost et à Mehun que ses effets se sont fait le plus sentir.

Le train de Bourges à Vierzon a eu grand'peine à arriver, la voie étant obstruée par les poteaux télégraphiques renversés.

Ailleurs les arbres ont été cassés, déracinés. La foudre est tombée en plusieurs endroits et la grêle a fait rage pendant une heure, hâchant les récoltes. Une quantité de gibier a été tué.

La municipalité socialiste de Narbonne révoquée

Narbonne, 28 juin. — Un décret présidentiel révoque la municipalité socialiste. Le maire, M. Feroul, avait déjà été suspendu par un arrêté préfectoral pour avoir signé une affiche injurieuse pour le gouvernement à la suite d'une décision du conseil d'Etat annulant les élections municipales.

La catastrophe de Kolomea

Lemberg, 28 juin. — Le train qui est tombé à l'eau entre Kolomea et Turka, hier, transportait cent vingt voyageurs. Cinq wagons sont restés sur les rails près du pont effondré.

On n'a retiré jusqu'à présent de la rivière que deux cadavres, mais on suppose que les morts sont au nombre de neuf, employés du train ou de la poste et même quelques voyageurs.

Quant aux personnes blessées, elles sont au nombre de quatorze, dont deux grièvement atteintes.

La plus grande partie des valeurs transportées par le wagon-poste ont pu être retirées et sauvées.

En Crète

La Canée, 27 juin. — Les musulmans de Candie ont dépassé le cordon à Canicasteli. Un combat violent s'en est suivi. Les musulmans ont eu treize tués, douze blessés.

Les pertes des insurgés sont inconnues.

Les insolations dans l'armée allemande

Berlin, 28 juin. — La chaleur cause beaucoup d'accidents parmi les troupes en manœuvres. Au polygone de Boberitz, il s'est produit de nombreux cas d'insolation. Un sous-officier a succombé.

Plusieurs hommes sont dans un état désespéré. Un régiment de Mayence, pendant une marche, a laissé en route la moitié de son effectif.

Massacre de 8 Européens à la Nouvelle-Guinée

Sydney, 28 juin. — Une dépêche annonce le massacre de huit Européens à la Nouvelle-Guinée.

La peste en Orient

Le Caire, 28 juin. — On signale deux cas de peste parmi les pèlerins à la station de quarantaine de Guébeltor située à 200.000 milles au sud-ouest de Suez, sur la côte de Sinaï.

Vingt-six mineurs tués dans une mine en Amérique

New-York, 28 juin. — On mande de Valparaiso que vingt-six mineurs ont été tués par la chute d'un rocher dans une mine près d'Atacanua.

Le mariage et le service militaire

Paris, 28 juin. — M. Guyot (Rhône) a déposé, au Sénat, une proposition tendant à réduire à une seule année le service militaire, pour les jeunes gens qui auraient contracté mariage avant de se présenter au conseil de revision.

Une décision des guesdistes

Paris, 28 juin. — L'agglomération parisienne du parti guesdiste a tenu, hier, à la Maison du peuple, de la rue Balagny, un congrès préparatoire au congrès national du parti qui se tiendra à Paris du 11 au 14 juillet.

Le congrès, qui était présidé par M. Chauvin, député, a délibéré notamment sur l'attitude que devront avoir les délégués parisiens au congrès national, relativement à la tactique électorale pour les élections législatives de 1898.

Toute alliance avec les radicaux, et avec les socialistes, qui consentent à l'abandon de certaines parties du programme collectiviste, a été répudiée en principe.

Le parti ouvrier français n'abandonnera, a-t-il été décidé, aucune de ses revendications collectivistes, et ne soutiendra que les candidats dont le programme portera la socialisation de tous les moyens de production.

Une proposition de M. Castelin

M. Castelin, député de l'Aisne, va déposer un projet de résolution tendant à faire décider par la Chambre que les anciens ministres et les députés qui ont fait partie de la commission de 1892 ne puissent faire partie de la nouvelle commission.

Le voyage du prince Henri d'Orléans en Abyssinie

Si nous en croyons une dépêche reçue de Djibouti par l'*Agence Havas*, le prince Henri d'Orléans, d'accord avec l'empereur Ménélick, aurait interrompu son voyage en Abyssinie, en raison de la saison des pluies pendant lesquelles il est impossible de faire utilement une exploration.

Le prince Henri d'Orléans va profiter de ces quelques mois d'inaction forcée pour rentrer en Europe. Il retournera en octobre en Ethiopie pour poursuivre sa mission d'après un nouveau plan concerté avec Ménélick.

Un joli tour de force

Les ingénieurs de la ville de Paris, sous la direction de M. Defrance, vont tenter un coup hardi, qui mérite d'être signalé : ils veulent, en une seule nuit, jeter pardessus les voies de la gare du Nord un pont d'acier de quarante-trois mètres de portée et du poids de quatre cents tonnes, le pont Stephenson, reliant la rue de La Chapelle à la rue Stephenson, deux quartiers que séparait la large et profonde tranchée du chemin de fer.

Il ne fallait pas songer à planter des échafaudages entre les rails enchevêtrés et distants à peine d'un mètre les uns des autres : il eût été d'ailleurs imprudent de manœuvrer, pendant tout le temps de la construction, les lourdes poutres de fer du pont au-dessous des trains qui passent en tous sens sur les voies, à raison de douze cents par jour.

On a donc tranquillement boulonné le nouveau pont à l'ombre des arbres d'un square, dans les environs du lieu où il doit être placé : il est aujourd'hui à peu près terminé, et on y ajoute un « avant-bec » de vingt-six mètres qui permettra de l'appuyer sur l'autre rive avant qu'il ait franchi de toute sa moitié la rive du lancement.

Ainsi, sans qu'on ait à modifier l'horaire des douze cents trains quotidiens du Nord, en quelques heures ce pont de quatre cents tonnes sera jeté sur les quarante-trois mètres de voie ferrée.

C'est la première fois qu'un pont aura été construit et placé de si audacieuse façon.

Elections au Conseil général

Paris, 28 juin. — Voici les résultats d'élections au Conseil général qui ont eu lieu dimanche :

Au scrutin de ballottage, dans le canton de Frontignan (Hérault), M. Gachon, radical-socialiste, est élu en remplacement de M. Simoin, radical, décédé.

Dans le canton de Capestang (Hérault), également au scrutin de ballottage, M. Théron, radical-socialiste, est élu en remplacement de M. Auge, radical, démissionnaire.

Un élection a eu lieu, hier, dans le canton de Calus (Lot) : M. Emile Rey, député républicain, a été élu.

La municipalité de Carmaux

Carmaux, 28 juin. — M. Toulze, second adjoint au maire, récemment condamné à 300 fr. d'amende et 1.000 fr. de dommages-intérêts dans un procès de presse, vient d'être suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral.

Organisation d'une flotte bulgare

Brest, 28 juin. — Sur la demande de la Bulgarie, le ministre de la marine vient de donner des ordres au port de Brest pour désigner un lieutenant de vaisseau et trois officiers mariniers qui seront envoyés en mission pour cinq ans près du gouvernement bulgare pour y former les équipages et organiser une flottille bulgare.

Découverte de nouvelles bombes à Barcelone

Barcelone, 28 juin. — On a encore trouvé plusieurs bombes.

Une collision s'est produite, à Manesa, entre les grévistes et les ouvriers qui travaillent. Il y a eu quelques blessés. L'ordre a été rétabli. Des patrouilles de gendarmes parcourent les rues.

Sinistres maritimes

Mandal (Norvège), 28 juin. — Le schooner *Dagmar*, capitaine Nielsen, chargé de bois et se rendant en Islande, s'est perdu totalement. Tout l'équipage a été noyé. On a retrouvé la coque du navire, qui flottait la quille en l'air.

Wisby (Suède), 28 juin. — Le yacht *Teodor* a coulé près de Nearskeef. Les détails manquent.

Londres, 28 juin. — Le steamer *Pampa*, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, venant de Montevideo, s'est abordé avec le vapeur belge *Lippe* et a coulé ce dernier auprès des Casquets. L'équipage est sauvé.

Eruption d'un volcan

Madrid, 28 juin. — Une dépêche oficielle de Manille annonce une éruption violente du volcan Mayon dans la province d'Albay. La lave produit de grands dégâts dans la ville de Libourg. La récolte du tabac est perdue.

On ignore s'il y a des victimes. Aucune secousse n'avait été ressentie depuis 1617.

Explosion dans une raffinerie de pétrole

Cosel (Allemagne), 28 juin. — La nouvelle raffinerie de pétrole du faubourg de Bogan a été détruite totalement hier, dans l'après-midi, par l'explosion d'une chaudière.

Un ingénieur, un machiniste et trois monteurs ont péri. Trois autres monteurs sont grièvement blessés.

Le feu à bord

New-York, 28 juin. — Le paquebot *City-of-Rome* est arrivé, hier, à Fire-Island, à deux heures du soir.

Il a signalé que sa cargaison était en feu.

ENTRE COLLECTIVISTES

La polémique entre le *Petit Calaisien* et le *Réveil du Nord*, un moment ralentie, vient de reprendre avec une activité toute nouvelle. De retour à Calais, M. Salembier a pris de nouveau la plume, et il s'est empressé de lancer encore quelques traits à l'adresse de MM. Delcluze et Siauve-Evausy.

Il répond d'abord au dernier article de M. Delcluze dont nous avons cité quelques passages. Pour lui une chose est certaine, M. Delcluze agit ainsi d'après une entente avec les *réactionnaires* :

« Delcluze, dit-il, à qui la discipline ne permet pas de se faire juger par un jury d'honneur, me propose de démissionner, lui et moi, pour nous faire juger par les électeurs.

» Vraiment la ficelle est trop grosse ; elle se voit trop. Ce n'est pas pour la classe ouvrière calaisienne que Delcluze a inventé celle-là ; ce doit être pour essayer de tromper nos camarades du dehors ; car la discipline ne pèse pas lourd pour Delcluze, quand il s'agit de s'entendre avec les réactionnaires, qui se servent aujourd'hui de lui contre nous. . . . . . .

» Et, s'il me battait, grâce au concours de la réaction, il sait bien, pourtant, que les élus du Conseil,qui le connaissent, ne le nommeraient pas maire et qu'il lui serait impossible, alors comme il y a un an, de trouver parmi les conseillers, à part les sept réactionnaires et ses trois agglomérés, un seul des nôtres pour être adjoint avec lui.

» Mais que Delcluze ne perde pas patience. L'année prochaine, auront lieu les élections législatives. Les cléricaux et les opportunistes auront nécessairement leurs candidats. Delcluze pourra poser sa candidature contre le candidat du Parti ouvrier. Alors on pourra voir combien il dispose de voix socialistes. Alors, il pourra s'apercevoir combien il lui a été inutile de faire passer sa vanité et son intérêt personnel avant l'intérêt de la classe ouvrière.»

Après avoir dit à M. Delcluze ce qu'il avait à lui dire, M. Salembier se tourne contre M. Siauve-Evausy.

Il déclare d'abord que M. Siauve-Evausy, malgré sa réponse de deux colonnes,ne lui répond pas; puis il pose à nouveau les questions suivantes :

« Où la rédaction du *Réveil* a-t-elle puisé le droit de combattre à Calais la section du Parti ouvrier ?

» Où a-t-elle puisé le droit de provoquer contre nous la création d'un groupement adversaire, l'Agglomération des forces socialistes du Calaisis, qui a pu en arriver à confectionner de fausses cartes du Parti ouvrier, sans perdre pour cela la sympathie active du citoyen Siauve-Evausy ?

» Où a-t-elle puisé le droit, qu'elle s'est attribué, d'avoir à Calais une politique opposée à celle du Comité fédéral, qui, après enquête, nous avait donné raison ?

» Voilà la question, toute la question !

» Nous prétendons que de tels procédés ne sont pas admissibles dans le Parti ouvrier, qu'ils sont en contradiction avec la discipline du Parti, laquelle s'impose à tout le monde.

» Nous croyons que les journaux du Parti ouvrier sont faits pour la propagande du Parti et non pour donner à leurs rédacteurs les moyens de poursuivre, contre les sections, leur politique personnelle.

» C'est la question que nous demanderons au Congrès de trancher.

» Dans son long article, le citoyen Siauve-Evausy n'a pas trouvé quinze lignes pour s'expliquer là-dessus. Son silence est la preuve de son embarras. »

M. Salembier termine en disant qu'il regrette cette polémique publique. Il en attribue la responsabilité au *Réveil* qui n'a pas observé la discipline et déclare qu'il demandera au prochain congrès de prendre des mesures pour que de pareils faits ne puissent se renouveler.

La réponse de M. Delcluze et de M. Siauve-Evausy

M. Delcluze, dans le *Réveil du Nord*, a répondu, pour ce qui le concerne, aux articles de M. Salembier.

« Je regrette d'abuser de l'hospitalité du *Réveil*, mais il faut bien que je me défende contre les ignobles procédés employés par le *Petit Calaisien*, pour déshonorer le nom de mes enfants.

» Ce journal qui jadis me portait aux nues et aux urnes, en est arrivé à laisser peser sur moi les imputations les plus infames. Avec une discrétion jésuitique, il a laissé entendre que j'étais un malhonnête homme et, pour ne pas préciser, il s'est caché derrière le code qu'il redoute — et pour cause ! — comme une autruche cache sa tête derrière un caillou, quand elle sent le danger venir.

» L'opinion publique a été écœurée de ces bas procédés. Elle les a unanimement flétris. Courageux est l'homme qui dit, en face, à un autre : « Vous êtes un voleur » ; lâche et misérable est celui qui laisse peser le soupçon au moyen de subtilités de phrases.

» La Justice est indulgente pour le premier quand il a accusé loyalement et sur preuves; elle est impitoyable pour le second. M. Naudin l'éprouvera.

» Cependant j'avais offert à ceux qui chaque jour m'insultent, me couvrent de boue et d'anathèmes, une occasion superbe de m'anéantir, de se débarrasser pour toujours de moi !

» M'accuser de faire le jeu de la réaction, moi, Delcluze qui, depuis des années bataille contre elle !... C'est ridicule, simplement.»

» Me renvoyer à l'élection législative prochaine est plus amusant et beaucoup plus édifiant !

— « D'ici là se dit-on au *Petit Calaisien*, comme dans la fable, *le roi, l'âne ou moi serons morts* !

» Je n'accepte pas cette remise à dix mois du procès qu'on m'a intenté, le *câble* est trop gros décidément.

» Oui ou non, voulez vous du Suffrage Universel comme juge ? »

Mangeur d'étoupes, tel est le titre du premier article que M. Siauve-Evausy consacrait dimanche aux événements de Calais

« J'en demande bien pardon au très distingué directeur du *Petit Calaisien*, mais l'attitude qu'il prend aujourd'hui à propos du conflit de Calais, me rappelle les exercices émotionnants de ces honorables banquistes qui ingurgitent pour l'éteindre l'étoupe qu'ils ont enflammée comme si leur bouche avait la propriété attribuée aux salamandres de ne pas souffrir du feu.

« L'histoire du conflit de Calais comprend deux parties: l'une antérieure et l'autre postérieure, au congrès de Dunkerque.

» La première va des élections municipales de mai 1896 au 29 avril 1897; la seconde comprend la période qui s'est écoulée depuis le congrès jusqu'à ce jour.

» Or, nous l'avons écrit dans notre numéro du 21 juin : « s'il » y eut, durant la première période, des attaques insérées ici » contre la section de Calais, leur caractère vague,insignifiant, » mystérieux, ne nous permit pas de les saisir.»

» Mais encore ces soi-disant attaques, pourquoi ne les reproduit-on pas ?

» C'est qu'à la vérité elles n'existent que dans l'imagination féconde du *Petit Calaisien* !

» Oui, nous avons accueilli les réponses de Delcluze aux attaques et aux insinuations calomnieuses dont il était l'objet: oui,nous avons répondu nous-même aux critiques immodérées et ridicules, parfois, dont on essayait de nous accabler,— mais aussi bien dans les répliques de Delcluze que dans les nôtres, il n'y eût jamais la passion fielleuse et insensée qui courait le long des colonnes du *Petit Calaisien* — car nous fûmes toujours retenus par la vision nette du mal que de telles batailles faisaient au Parti Ouvrier Français tout entier.

« Nous ne pouvions défendre à Delcluze de se servir de nos colonnes pour sa justification. C'était une lâcheté que nous ne pouvions commettre. »

« Cet article était écrit, dit M. Siauve-Evausy dans un post-scriptum, quand j'ai reçu les derniers articles de M. Salembier, j'y répondrai demain.»

Voici quelques passages de la réponse de M. Siauve Evausy. Le rédacteur en chef reprend point par point l'article du maire de Calais et répond successivement aux différentes questions :

« Nous n'avons jamais soutenu personne contre la section Calaisienne, avant la querelle que le *Petit Calaisien* a déchaînée et, après comme avant, nous défions le plus malin des rédacteurs de la feuille de M. Naudin — depuis Paul de Cassagnac qui y écrit en première page, jusqu'à ceux qui accomplissent en seconde page une œuvre de division socialiste — de découvrir dans nos colonnes une ligne, un seul mot, qui autorise à supposer que nous ayons songé à imposer une candidature quelconque à la section.

» Mais c'est donc chez vous une idée fixe, véritable épouvantail, que cette crainte de voir surgir un candidat, des candidats, non baptisés par vous !

» Vraiment cette insistance est bien maladroite et permet bien des hypothèses... »

Plus loin, M. Siauve-Evausy déclare :

» Nous défions celui qui nous interroge insidieusement ainsi d'établir *par un seul fait* — le plus médiocre — que nous ayons en quoi que ce soit, contribué au groupement des forces socialistes du Calaisis.

» Bien au contraire, nous avons été le premier à nous élever contre cette organisation et c'est nous-même — nous le rappelons une fois de plus — qui, après avoir présenté au Congrès de Dunkerque l'ordre du jour de blâme contre les procédés administratifs de l'Agglomération, en avons demandé — et obtenu — la dissolution.

» Nous le demandons à tout homme de bonne foi, est-il possible de concilier l'attitude que nous avons publiquement observée dans ce cas, avec celle qui nous est si gratuitement prêtée... *pour le comité exécutif et par ordre* ? »

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE		BAROMÈTRE	
			Roubaix, lundi 27 juin.	
2 heures soir	26° au-dessus		765 m/m	Variable
5 heures soir	25°	»	765 m/m	»
9 heures soir	22°	»	765 m/m	»
			Mardi 28 juin 1897.	
Minuit	20° au-dessus		765 m/m	Variable
1 heure matin	20°	»	765 m/m	»
2 heures »	20°	»	765 m/m	»

Paris. — Lundi 28 juin 1897.— (*Bulletin du Bureau Central météorologique*. — La dépression signalée hier sur l'ouest du continent disparaît lentement (Valentia, 757 mm.), tandis que le minimum de la Russie persiste toujours (Moscou 755 mm.) *Deux aires de pressions supérieures à 765 couvrent*, l'une l'Italie, l'autre la Scandinavie. Le vent est faible d'entre est sud et la mer belle sur toutes nos côtes. Des pluies sont tombées sur l'ouest de l'Europe ; en France, on en signale dans la moitié nord-ouest, où l'on a recueilli 6 mm. d'eau à Lorient, 4 à Rochefort, 3 à Cherbourg.

La température se relève généralement ; elle était ce matin de 10° à Bodœ, 11° à Moscou, 19° à Paris, 5° à Biarritz, 28° à Brindisi. On notait ce matin, 13° au puy de Dôme, 10° au *mont Ventoux, et au pic du Midi. En France, le temps va* rester beau et généralement chaud. A Paris, hier, dans l'après-midi quelques coups de tonnerre et averses. Moyenne d'hier, 27 juin, 20°2 supérieure de 2°2 à la normale.

Depuis hier midi, température maxima, 25°7; minimum de ce matin 14 9. — Baromètre à sept heures du matin, 763mm.4 — A la tour Eiffel, max., 22 0; min., 13 7.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilettes
3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le jury international de l'Exposition de Bruxelles. — Le *Journal officiel* publie la liste des membres du jury international de l'Exposition de Bruxelles. Parmi les noms des personnes du Nord qui y figurent se trouve, pour les industries textiles, celui de M. Henri Ternynck, président du Tribunal de commerce de Roubaix.

Un appel du comité de l' « Union sociale et patriotique » à tous les anti-collectivistes. — Projet de statuts. — Le comité de l'*Union sociale et patriotique* adresse l'appel suivant à nos concitoyens :

« Monsieur et cher concitoyen,

» Nous avons l'honneur de vous adresser un résumé des nouveaux statuts de l'*Union sociale et patriotique* et de solliciter votre adhésion à notre association; si vous consentez à nous l'accorder, il vous suffira de signer la formule d'adhésion incluse et de la retourner à l'adresse de notre secrétaire permanent, M. Baillon, rue Pauvrée, n° 28.

» En dehors de la cotisation fixée uniformément à vingt-cinq centimes par mois, les adhérents qui sont en mesure de prêter au Comité un concours financier plus efficace, peuvent s'inscrire, sans engagement pour l'avenir, pour une souscription annuelle dont le chiffre est abandonné à leur générosité. Toutefois, afin de donner une certaine uniformité à ces souscriptions, le Comité propose de les classer en six catégories dont voici les chiffres :

1re catégorie.		10 francs
2e »		20 »
3e »		50 »
4e »		75 »
5e »		100 »
6e »	sousc. dépass.	100 »

» Nous n'avons pas besoin de vous faire valoir les avantages que présenteront au point de vue du sort des prochaines élections législatives, la permanence de notre organisation électorale, la continuité de notre propagande et l'effort discipliné de nos partisans. Déjà ces considérations nous font espérer que vous ne nous refuserez pas votre concours, mais en outre, nous ne dissimulons pas que nous poursuivons un autre but qui est de protéger nos amis contre les vexations collectivistes, de leur assurer notamment la préférence pour toutes les places vacantes et du reste, en général, la priorité en toute occasion et pour tous les avantages qu'il est possible de leur réserver.

» Tels sont les projets dont nous poursuivons la réalisation, dans l'espoir que les premiers résultats obtenus nous permettront d'agrandir l'objet de notre association et d'organiser notamment des œuvres de solidarité sociale destinées à faire disparaître toutes les misères immérités.

» Les adhésions ne deviendront définitives qu'après l'approbation de l'assemblée générale.

» Veuillez recevoir, Monsieur et cher concitoyen, l'assurance de notre considération très distinguée.

» Le Président : Joseph Dervaux ; les vices-présidents : Alfred Pécher, Edouard Roussel ; Amand Labroy ; les secrétaires : Félix Chatteleyn, Alphonse Wibaux ; les trésoriers : Edouard Dutholt, Alfred Roussel ; le conseiller général : Eugène Motte ; les conseillers d'arrondissement : Jules Hazebrouck, Edouard Roussel, Henri Delcroix. »

* * *

Voici le projet des statuts qui seront soumis à l'assemblée générale :

Article 1er. — L'*Union Sociale et Patriotique* est un Comité de concentration qui a pour but de grouper en un seul faisceau tous les éléments anticollectivistes pour la défense de la patrie sur le terrain de la forme républicaine loyalement acceptée par tous les Français.

Article II. — Elle se propose de détruire dans les cantons de Roubaix l'antagonisme créé par le développement des idées révolutionnaires, d'améliorer leur état social en unissant dans une même pensée d'aide réciproque les bons citoyens appartenant aux groupes anticollectivistes et de soutenir dans toutes les élections les candidats décidés à défendre les principes d'ordre, de liberté et de progrès social.

Article III. — Pour faire partie de l'Union, il faut être âgé d'au moins dix-sept ans, être Français ou fils de Belge ne en France et, dans ce cas, opter pour la nationalité française. *Tous les adhérents parvenus à l'âge de vingt-et-un ans doivent* être inscrits sur les listes électorales de Roubaix ou des communes de ses cantons.

Article IV. — L'Union est administrée par un bureau qui a les pouvoirs les plus étendus. Le bureau se compose d'un président, de trois vice-présidents, de trois secrétaires, de trois trésoriers et de quatre assesseurs. Il est élu par le comité directeur et choisi dans ce comité.

Article V. — Le comité directeur se compose de quarante membres. *Il est élu pour un an. Lorsqu'une vacance se produit* dans le courant de l'année, le comité se complète lui-même. Le comité directeur est élu par l'assemblée générale ordinaire.

Article VI. — L'Assemblée générale ordinaire se compose des membres du Comité directeur, des membres des Comités de sections, des secrétaires et sous-secrétaires de sections et des chefs de groupes.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les adhérents.

Article VII. — A la tête de chaque section se trouve un comité de section composé d'un président, d'un vice-président et de quatre assesseurs, tous élus par les adhérents de la section. Au Comité de section est adjoint un secrétaire de section nommé par le bureau central et chargé de l'administration de la trésorerie et de la correspondance. Il est placé sous la surveillance du Comité de section, et il rend compte de sa mission au bureau central.

Il y a, dans chaque section, un sous-secrétaire de section par chaque centaine d'adhérents et un chef de groupe par chaque dizaine d'adhérents. Le secrétaire de section leur transmet les instructions du bureau central et du comité de section.

Article VIII. — Les adhérents âgés de moins de vingt-et-un ans forment des groupes spéciaux et sont répartis suivant leur nombre par le bureau central.

Article IX. — Chaque adhérent doit payer une cotisation mensuelle de vingt centimes. Les sous-secrétaires recueillent les cotisations et les remettent aux secrétaires de sections ; ceux-ci en rendent compte au *Bureau central*.

Article X. — Le Bureau central réunit une fois par mois le *Comité directeur*, les Comités de sections, les secrétaires et sous-secrétaires de sections, afin d'aviser aux mesures que comporte la situation générale de chaque section.

L'assemblée générale extraordinaire se réunit au moins une fois par an.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par le bureau central; il n'y sera porté que les propositions émanant du bureau, et celles qui auront été communiquées au bureau deux jours au moins avant la réunion, avec la signature de vingt membres de l'assemblée. *Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération.*

Article XI. — Le bureau central fixe les appointements du personnel, du Secrétaire et des sous-Secrétaires de sections.

Article XII. — Tous les adhérents reçoivent une carte individuelle qui leur permet de se reconnaître entre eux. Les cartes sont renouvelées tous les six mois.

Article XIII. — Le but de l'Union étant de développer le sentiment de la solidarité entre tous ses membres, ceux-ci se doivent réciproquement le secours de l'assistance qui est la raison d'être de l'organisation ; en conséquence, ils réservent les fonctions dont ils disposent de préférence aux membres de l'Union. Ils donneront, pour les fournitures dont ils ont besoin, la préférence aux petits commerçants qui auront également adhéré à l'Union. Ils protégeront les adhérents contre les tracasseries dont ils pourraient être victimes de la part des adversaires de l'Union. Des œuvres de retraite et d'assistance pour les vieux ouvriers et les invalides du travail seront ultérieurement organisées, *s'il y a lieu*, suivant le développement de l'Union.

Article XIV. — Un règlement d'ordre intérieur peut être élaboré par le Bureau central et voté par le Comité Directeur.

Article XV. — Les présents statuts sont provisoires et ne deviendront définitifs qu'après approbation de l'assemblée générale.

M. l'abbé Gayraud à Roubaix. — On annonce pour dimanche prochain une conférence de M. l'abbé Gayraud à Roubaix.

Un pèlerinage ouvrier à Rome. — Léon XIII, dans une audience du 22 janvier dernier, a bien voulu témoigner la joie qu'il aurait à revoir les ouvriers français. Pour répondre à cette paternelle invitation, un comité s'est formé sous la présidence d'honneur du cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et sous le patronage les cardinaux, archevêques et évêques de France.

En présence du désir exprimé par Léon XIII et de l'impression inoubliable que les pèlerinages ouvriers de 1887, 1889 et 1891 ont laissée dans le cœur de ceux qui y ont pris part, les membres de ce comité ont décidé d'organiser chaque année un pèlerinage à Rome auquel sont conviés tous ceux qui font partie d'une association catholique, et aussi les cultivateurs, les ouvriers, les patrons, les commerçants, et en général tous ceux qui font partie du monde du travail ou qui s'y intéressent.

Un appel spécial est adressé à tous les commerçants inquiets de l'avenir et dont le Saint-Père écoutera paternellement les doléances comme il a écouté celles des ouvriers pour lesquels il a écrit son immortelle encyclique sur la condition des ouvriers.

Le prochain pèlerinage aura lieu dans les premiers jours du mois d'août. Un train sera formé à Paris, un autre à Lyon et un troisième à Marseille.

Les pèlerins du Nord devront prendre celui de Paris qui partira, le 2 août, à 2 heures 23 du soir et arrivera à Rome le 4 août à 9 heures 17 du matin.

Les prix des places sont établis pour deux catégories de pèlerins : 1° ceux qui désireront bénéficier des avantages des logements et nourriture en commun offerts par la commission romaine; 2° ceux qui voudront loger à l'hôtel. Ces prix comprennent : le billet de chemin de fer, aller et retour du point de départ du train (huit voyageurs au lieu de dix par compartiment); la nourriture en route, à l'aller à partir de la frontière italienne et au retour jusqu'à Paris; le logement et la nourriture à Rome durant *cinq jours complets*.

Voici les prix pour le train de Paris : *1re catégorie*, 3e classe, 120 fr.; 2e classe, 151 fr.; *2e catégorie*, 3e cl , 185 fr.; 2e cl., 216 fr.

Moyennant un supplément de 11 francs, les pèlerins de la première catégorie pourront avoir des voitures à leur disposition, pendant quatre jours et à certaines heures, pour leurs visites dans la Ville éternelle.

Les pèlerins de la deuxième catégorie auront aussi des voitures chaque jour, durant un certain nombre d'heures. Les renseignements seront fournis ultérieurement à cet égard.

Le Saint-Père a offert la messe et l'audience à Saint-Pierre; elles ont été sollicitées pour le samedi 7 août.

Les ecclésiastiques sont admis au pèlerinage pourvu qu'ils aient groupé autour d'eux quatre laïques ; les maisons d'éducation pourront être aussi représentées par un groupe de leurs élèves conduits par des professeurs. Les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans ne seront admis qu'accompagnés de leurs parents, professeurs ou directeurs qui s'en rendront responsables par écrit.

Le train spécial repartira de Rome le 9 août à 9 heures 10 du matin et rentrera à Paris le 11 août à 5 heures du matin. Il aura un arrêt de deux heures à Turin.

La Compagnie du Nord a consenti pour les pèlerins une réduction de 50 0/0 aller et retour individuellement d'une station quelconque jusqu'à Paris, par tous les trains, sauf l'express.

Le voyage s'effectuant par l'intermédiaire de l'Agence Lubin et le train ne devant pas contenir plus de six cents personnes, le comité engage ceux qui voudraient y prendre part à se faire inscrire au plus tôt. Les six cents premiers inscrits pourront seuls partir et le train de Paris doit prendre les pèlerins du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Pour les inscriptions et pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser, pour Roubaix, à M. Paul Delmasure, rue du Collège, 150.

La fête hippique militaire du 4 juillet. — Roubaix, qui est la ville la plus sportive de la région du Nord et où les manifestations sportives succèdent aux manifestations sportives, avec autant de fréquence que de succès, du reste,aura dimanche prochain une fête d'un genre tout nouveau : nous voulons parler de la fête exclusivement militaire organisée par le *Club hippique de Roubaix*, et dont nous avons déjà parlé.

On sait que des courses de têtes, des courses au galop, des sauts d'obstacles et bien d'autres épreuves intéressantes sont inscrits au programme. Ces courses sont ouvertes les unes aux sous-officiers,les autres aux officiers, et nous tenons de source autorisée qu'elles réuniront les meilleurs cavaliers de notre région ; ceux-ci donneront aux spectateurs une idée des plus curieux exercices que l'on exécute à l'Ecole de Saumur, qui fournit de si bons élèves à nos régiments de cavalerie.

Cette réunion, à la bonne organisation de laquelle MM. les membres du comité du *Club Hippique de Roubaix* consacrent les plus louables efforts depuis un mois, est assurée d'un succès sans précédent. Il n'y a pas de doute que, s'il fait beau dimanche, une foule considérable se rendra à cette très intéressante fête organisée sur la ravissante piste du Breucq.

Ajoutons que, pour permettre au public de se rendre plus facilement à la fête, la Compagnie des tramways a bien voulu promettre aux organisateurs un service spécial de voitures toutes les cinq minutes, ce qui sera très appréciable et contribuera encore au succès de la réunion.

L'Association amicale des Anciens élèves des Frères a fait, dimanche, une excursion au mont de la Trinité. Les sociétaires, au nombre de soixante, sont partis de Roubaix, à sept heures, aux sons d'entraînants pas-redoublés, exécutés sur le parcours par un excellent orchestre ; ils se sont arrêtés dans le coquet village de Pecq pour prendre une collation, puis ils se sont remis en route pour le mont Saint-Auber, où ils sont arrivés à onze heures. Après avoir parcouru les sites pittoresques et charmants du mont de la Trinité, et après s'être fait photographier en groupe par un amateur, membre de l'Association, les excursionnistes sont repartis pour Tournai, où ils sont entrés à deux heures.

Dans l'après-midi, après le dîner, visite a été faite aux monuments de Tournai et, le soir, à huit heures, les excursionnistes reprenaient galement la route de Roubaix.

Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne. — Section des Archers. — La commission invite tous les *membres de la section des Archers à se trouver* dimanche prochain 4 juillet à cinq heures précises au siège du Syndicat, 22, rue de la Paix.

Ordre du jour: Communications très importantes ; Proposition d'une partie. Présence indispensable.

La « ducasse » du Jean-Ghislain. — Les deux journées de la traditionnelle fête du Jean-Ghislain ont attiré, dans le quartier des rues de l'Ommelet et de la Vigne, une foule énorme de promeneurs. Les quelques baraques foraines installées à l'occasion de cette « ducasse » ont fait d'excellentes recettes. L'animation s'est, chaque jour, prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Une collision entre un camion et le tramway électrique. — Lundi soir, vers six heures et demie, le tramway électrique, venant de Tourcoing,était arrivé au coin de la rue du Collège et de la Grande-Rue.

A ce moment, un camion, appartenant à M. Bionta, entrepreneur de transports à Lille,arrivait en sens inverse. Les deux conducteurs ne s'aperçurent pas à temps de ce qui se passait. Un choc assez violent se produisit et le marchepied d'avant du tramway se brisa en mille pièces.

Une enquête est ouverte pour établir à qui incombe la responsabilité de cet accident.

Un homme, menacé de mort, qui se jette dans le canal. — Une scène, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, s'est passée, lundi après-midi, vers 5 heures, dans le quartier de la Vigne; des ouvriers terrassiers se sont pris de querelle à la suite d'une futilité. La dispute dégénéra en rixe et l'un des combattants, pour éviter les coups de couteau dont il était menacé, s'est jeté dans le canal. Voici comment les faits se sont passés :

François Comaerre, âgé de 25 ans et Théophile Tack, demeurent dans une baraque à proximité du pont de la Vigne; ils avaient bu outre mesure, tous les deux, et en vinrent aux mains pour un motif insignifiant.

Dans la bagarre, Théophile Tack reçut un violent coup de poing dans la figure ce qui lui occasionna une grave blessure. Son adversaire, s'armant alors de son couteau, voulut en frapper Théophile Tack qui, malgré les souffrances qu'il ressentait, parvint à parer les coups et prit la fuite dans la direction du canal.

Se voyant serré de près par son adversaire qui le menaçait toujours, il se jeta dans le canal, quoique ne sachant pas nager. Le malheureux ne tarda pas à disparaître sous l'eau.

Un de ses amis, Alphonse Librecht, de la *rue de Sully*, qui avait suivi tous les mouvements de la scène, se jeta à l'eau et parvint, après plusieurs plongeons, à ramener Théophile Tack et le déposa sur la berge où il fut l'objet des soins les plus assidus.

Cette scène avait provoqué un grand rassemblement. Les agents, de service dans le quartier, informés de ce qui s'était passé, se mirent à la recherche de François Comaerre et ne tardèrent pas à le mettre en état d'arrestation.

Conduit devant M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, il a subi un interrogatoire sommaire à la suite duquel il a été écroué au dépôt central.

Une arrestation pour outrage public à la pudeur. — Un ouvrier fileur, Adolphe Lenseigne, de la rue Archimède, se trouvait, dimanche après-midi, rue de la Gare dans un état complet d'ébriété. Il a été arrêté par l'agent de police Rousseaux, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Une triple arrestation. — Trois terrassiers, qui causaient du scandale, dimanche après-midi, rue Perrot, chez Mme Sidonie Vlérinck, cabaretière, furent invités, par cette dernière, à *quitter* l'estaminet. Comme ils refusaient d'obéir, l'agent de police Dewambrechies, de service dans le quartier fut mandé; en arrivant il constata que l'un des terrassiers, Séraphin Butaut, de la rue *Dampierre*, venait de casser plusieurs carreaux de vitre.

Les deux camarades de l'inculpé, qui étaient ivres et causaient du *scandale furent conduits au dépôt* avec lui. Ils déclarèrent se nommer Louis Bouche, 19 ans, demeurant rue Saint-Louis et Henri Vanhuysse, même âge, demeurant au hameau du Sartel, à Wattrelos.

Une arrestation pour coups et blessures. — Dimanche soir, vers dix heures. M. Alfred Loncke, rue Chevreul, à Croix,fit la rencontre,dans la rue de Mouvaux, d'un individu qui, sans aucun motif, lui enleva son parapluie et l'en frappa avec une extrême violence.

Aux appels du blessé, l'agresseur prit la fuite en emportant le chapeau de M. Loncke. Celui-ci déposa une plainte lundi matin à M. Villon, commissaire de police du 1er arrondissement, qui fit rechercher l'auteur de l'agression.

Des agents parvinrent à le découvrir et le conduisirent devant M. Villon, commissaire de police, auquel il déclara se nommer Adolphe Vanderhaeghe, cordonnier, âgé de vingt ans, demeurant rue de Solferino.

Un garçon brasseur écrasé par son camion. — Lundi soir, vers six heures et demie, un jeune homme, Emile Renaux, garçon brasseur chez M. Salembier-Lesne, est tombé accidentellement de son camion sur la chaussée, près du pont de la Vigne.

Le malheureux ne put se retirer à temps, et les roues du véhicule lui passèrent sur les deux jambes, lui occasionnant de graves blessures.

Renaux fut relevé par les témoins de l'accident, et transporté à une pharmacie voisine; M. le docteur Montaigne lui donna les premiers soins et le fit ensuite transporter à son domicile.

Un accident de travail. — Un ouvrier mécanicien, J. Cartreul, s'est coupé le haut de l'index de la main gauche, en affûtant un outil chez son patron, M. Lallemand, serrurier-mécanicien, dans la Grande-Rue.

Les jeux de hasard. — Le service de la sûreté a saisi, dimanche soir, à dix heures, à la « ducasse » du Jean-Ghislain, tous les objets formant le jeu de hasard dit « Posez marquez. » appartenant à Emile Vanbelleghem, apprêteur, âgé de 19 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Flipo. Il a, en outre, été informé qu'un rapport a été rédigé à sa charge pour infraction à l'interdiction des jeux de hasard.

Ecole de natation. — La température de l'eau pendant la journée du lundi 28 juin a été, à cinq heures du matin, de 22 degrés; à midi, de 23 degrés ; le soir, de 24 degrés et demi.

Menus faits.— L'agent de police Denoyelle a dû intervenir dimanche après-midi, rue de l'Epeule, cour du Ballon d'Or: un tisserand, Isidore Vehemme, y causait un tel scandale, étant ivre, qu'on dût le conduire au dépôt.

— Un nommé Albert Porta, journalier, rue de Blanchemaille, cour Defaux, faisait du bruit, dimanche soir, et menaçait de tout briser chez lui. Comme il était ivre, les agents, de service *au poste du 1er arrondissement, furent appelés*, mais, à leur arrivée, l'ivrogne aggrava son cas en les insultant grossièrement, ce qui lui valut d'être conduit au dépôt.

— Léon Baugot, journalier, demeurant rue des Auges, a été dimanche, vers midi, l'objet d'un procès-verbal pour avoir exercé des mauvais traitements sur son chien.

— Un individu peu galant, Jean-Baptiste Zoken, âgé de *trente-quatre ans, habitant la cour Flipo, rue de Tourcoing*, a frappé pour un motif futile, une de ses voisines, Celine Lemaire. *Un agent de service au poste du Pont Morel a mis fin* à cette scène, en rédigeant un procès-verbal à la charge de l'agresseur.

— Un fait analogue s'est produit dimanche soir, rue Bayart, entre deux beaux-frère, Eugène Chanel et Jean Vandekerkhove. Le premier a été frappé à la tête par le second. Il a reçu les premiers soins à la pharmacie de M. Noyon, rue de Flandre. L'agent de police Waute a conduit Eugène Chanel au dépôt.

— Un journalier, Désiré Descuter, demeurant boulevard de Strasbourg, cour Candelier, qui était sous l'empire de la boisson dimanche après-midi et causait du scandale près de son domicile, a été conduit au dépôt.

Croix. — *Une bataille dans un estaminet.* — Un cabaretier, nommé Noppe, tient avec sa femme un estaminet rue Kléber. Le 27 juin, jour de ducasse, il y avait eu chez eux bon nombre de clients et vers minuit, quelques personnes s'y trouvaient encore.

A ce moment, arriva un jeune homme, nommé Florin, demeurant rue Lamartine, qui se mit à causer du scandale. Comme il était en état d'ivresse, la cabaretière lui refusa à boire et voulut le faire sortir. Florin ne voulant rien entendre, un client dut prêter main-forte pour le mettre dehors.

Les cabaretiers s'en croyaient débarrassés, lorsque, vers une heure et demie du matin, la femme Bruno, leur voisine, vint les prévenir discrètement qu'une bande de quinze individus stationnait devant l'estaminet et qu'ils avaient projeté de le mettre à sac. M. Noppe et sa femme se mirent en devoir de fermer leur établissement, mais avant qu'ils eussent terminé, toute la bande était entrée en menant grand tapage. Florin se trouvait avec eux.

Une querelle s'éleva bientôt entre le nommé Florimond X. et un des logeurs du cabaret, et dégénéra en rixe. La cabaretière ayant voulu séparer les combattants, reçut de Florimond X. un coup de poing sur la figure. Ce fut le signal d'une bataille générale entre les consommateurs et les derniers venus.

La femme Noppe fut encore fort maltraitée par le nommé Henri Delbey; mais heureusement, par un dernier effort, les cabaretiers, soutenus par leurs clients, réussirent à repousser les assaillants.

Tout n'était pas fini; M. Noppe ayant voulu jeter dans la rue les débris de vaisselle et de carreaux cassés, fut de nouveau assailli par les individus et reçut un coup de poing sur l'œil droit, du nommé Florimond.

Enfin quand les portes de l'estaminet purent être fermées, pour éviter un nouvel assaut et d'autres rixes, les consommateurs se retirèrent par le jardin.

Lundi matin, M. Noppe a porté plainte à M. Seguin, commissaire de police, qui a fait commencer des recherches pour découvrir les auteurs de cette sauvage agression.

Le docteur Lepers, appelé dans la journée près de la femme Noppe, a constaté de nombreuses plaies et contusions, qui, heureusement, ne sont pas graves. La malade se plaint en outre d'une vive douleur à l'abdomen, résultant d'un coup de pied reçu au cours de sa courageuse défense.

— *Le vol de bicyclette.* — Nos lecteurs n'ont pas oublié le vol dont fut victime un professeur de vélo, demeurant à Lille. Des individus qui avaient loué chacun une machine n'avaient pas reparu. Une bicyclette fut retrouvée au commissariat de police de Roubaix par son propriétaire.

Une autre a été trouvée dernièrement dans le canal, près le cimetière.

Les auteurs de ce vol audacieux sont maintenant connus et ne tarderont pas à être arrêtés. L'un se nomme Arsène Potier, demeurant boulevard de Mulhouse, l'autre Vermesch, rue du Moulin. Ces deux individus sont également recherchés par la police de Roubaix.

— *L'affaire de la rue de Colmar.* — Le nommé Maillié, marchand d'étoffes, qui,le 14 juin dernier, a été victime d'un vol assez important, se trouvait dimanche soir chez lui en compagnie de sa femme, quand soudain deux individus pénétrèrent dans son domicile.

L'un d'eux, nommé Jules Misson, demeurant rue Charles Quint, à Croix, se mit à l'injurier grossièrement au sujet de l'arrestation d'Henri Lefebvre. Le marchand d'étoffes répliqua qu'il n'avait fait arrêter personne, mais Jules Misson,que l'ivresse aveuglait, se jeta sur lui et lui aurait fait un mauvais parti sans l'intervention du second individu, nommé François Weyne, qui jusque là avait gardé le silence.

Jules Misson se laissa entraîner non sans proférer des menaces à l'adresse du sieur Maillié. Il sera poursuivi pour violation de domicile et menaces de mort.

— *Une mère et son enfant disparus.* — Dimanche matin, la nommée Irma Delauf, couturière, âgée de 22 ans, demeurant chez sa mère, rue Perdue, à Croix, était partie pour assister à la ducasse de Werwick, son pays natal. Elle ne rentra que le soir, à 10 heures 1/2, et sa mère lui adressa des reproches sur sa conduite. Pendant la nuit, la jeune fille prit avec elle son enfant, âgé de 2 ans,et partit en disant qu'elle allait se jeter à l'eau.Depuis elle n'a pas reparu. On ignore si elle a mis son sinistre projet à exécution.

— *La ducasse du Créchet.* — La deuxième journée a été aussi animée que celle de dimanche.Les divers jeux, organisés dans tout le quartier, ont été suivis par un grand nombre d'amateurs. Après leur travail de la journée, les ouvriers ont afflué sur la place Saint-Pierre, la plupart accompagnés de leur femme et des enfants. La plus grande animation a continué bien avant dans la nuit.

Wasquehal. — *Querelle de voisins.* — Lundi dans la journée, deux voisins, les nommes Lefebvre et Ployart, du hameau du Petit-Cottignies, à Wasquehal, eurent, pour un motif des plus futiles, une discussion. Bientôt on en vint aux coups ; au plus fort de la bataille, Lefebvre saisit un marteau et en frappa violemment Ployart à la tête.

La blessure de ce dernier est assez grave. Une plainte a été portée et dans l'après-midi la gendarmerie de Roubaix est venue ouvrir une enquête.

Flers. — *Vol de deux chevaux dans une pâture.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, deux chevaux, appartenant à M. Edmond Masquelier, cultivateur à la ferme « des Prés », à Flers, ont été volés dans une pâture.Vers deux heures du matin, les habitants du « Pavé bleu » ont entendu le bruit de pas des chevaux qui couraient, à toute vitesse, dans la direction du hameau du Sart.

Lys-lez-Lannoy. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Lys, s'est réuni, lundi soir, à cinq heures quinze, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire.

Seize conseillers sont présents. Le but de la réunion était le projet d'ériger un monument à la mémoire des enfants de Lys morts pour la Patrie.

M. le Maire rappelle au Conseil que, après plusieurs années déjà, il a été question d'élever un monument.

La commission des travaux qui s'est réunie dernièrement, a approuvé ce projet. A l'unanimité, le Conseil adopte cette décision.

M. le Maire soumet ensuite au Conseil les plans de deux monuments dont la dépense s'élèverait pour l'un à 1.800 francs environ et pour l'autre à 2.100 francs. Chaque conseiller examine ces plans et l'on décide d'adopter le second qui d'une hauteur de 4 m. 50, sera surmonté du « Fusillier » de Debolt. Le monument sera érigé dans le cimetière.

La commission des travaux choisira l'emplacement et le soumettra à l'approbation du Conseil.

M. Six demande s'il ne serait pas bon de faire circuler des listes de souscriptions. Cette idée semble de grande utilité aux membres du Conseil, et après diverses considérations à ce sujet, on décide que des listes seront répandues dans les divers quartiers de la ville et que le minimum de chaque souscription sera de 50 centimes.

Un livre d'or où sera inscrit le nom de chaque souscripteur sera en outre déposé et conservé à la mairie.

Quant à la date de l'érection du monument, on s'entendra avec les présidents des diverses sociétés de la ville.

Le huis-clos est prononcé à six heures.

Leers. — *Un puits empoisonné.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, des individus encore inconnus se sont introduits dans la cour de l'habitation de M. Jules Lepers, au hameau de la Papinerie, à trois cents mètres de la frontière belge, et après avoir brisé la porte fermant l'orifice du puits, ils ont jeté du pétrole dans celui-ci.

Le garde-champêtre de Leers, France, M.Jules Delcourt, s'est rendu sur les lieux, lundi vers dix heures du matin, et après avoir constaté les faits, est allé prévenir les autorités. L'enquête se poursuit.

Hem. — *La visite du contrôleur des contributions directes.* — M. le contrôleur des contributions directes se trouvera, à la Mairie, le 30 juin, à huit heures et demie du matin, pour opérer le travail des mutations de l'année 1898 Il sera assisté par les commissaires répartiteurs.

Annappes. — *Le certificat d'études.* — Voici les noms des élèves de l'école des filles de cette commune qui ont passé avec succès l'examen du certificat d'études primaires : Irma Vigin, Germaine Petitprez, Marguerite Meurisse, Marie Lefebvre, Angèle Delporte.

Ascq. — *Le déraillement de deux wagons de marchandises à la gare.* — Lundi dans la matinée, un train de marchandises faisait des manœuvres en gare d'Asq, quand tout-à-coup un coup de tampon brusque de la machine fit sauter les deux derniers wagons. On s'empressa aussitôt de les remettre sur les rails. Il n'y avait aucun dégât. Il en est seulement résulté un léger retard dans la marche des trains.

— *Un écho du carrousel.* — La commission du carrousel s'est réunie dimanche, pour le règlement définitif des comptes. Un excédent de 213 francs 85 centimes a été remis au trésorier du Bureau de bienfaisance.

Communications

Société « La Fanfare du Centre ». — La Commission administrative invite tous les sociétaires à assister aux répétitions générales qui auront lieu le mercredi 30 courant, et vendredi 2 juillet, à neuf heures précises du soir, en son local chez M. Oscar Lefebvre, Brasserie des Orphéonistes, rue de la Gare. (Pour le concert de Mouscron le 4 juillet). Présence obligatoire.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18310

Ouvrages de M. l'abbé Kneipp, en vente à la librairie du journal :
Ma cure d'eau et *Vivez ainsi*, prix 3,50. *Soins à donner aux enfants*, prix 3 fr. 8150

Cours de peinture et de dessin (*Voir aux annonces*) 4130

Pour les fourrures et lainages n'employez que
LA LAURENTINE
Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0,10 centimes. — Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann. 19643-43258

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

Et la preuve ?
Elle est claire comme deux et deux font quatre ; la voici :
De tous temps les consommateurs, les gourmets, les ménagères, ont été satisfaits, toujours c'est la même qualité, la même fraîcheur et les mêmes propriétés de grande conservation, c'est pourquoi le succès du beurre d'Oostcamp va grandissant toujours. Aucun beurre ne peut lui être comparé. Tout le monde peut en goûter, il se vend frais 2,90 le kilog.
Bien s'adresser au n° 13 de la rue du Bois.
La liste des dépôts succursales figure à la 4e page du « Journal de Roubaix. »

LA PUBLICITÉ
Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux ?
Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE